

CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

ARTICLE 1 - OBJET

L'entreprise **AILE ASSIST'91** représentée par Caroline SERGENT, établie au 9, rue Paul Franchi 91450 SOISY SUR SEINE – sous le numéro de Siret 499 766 848 00026, est une entreprise individuelle qui propose ses services en secrétariat, assistantat administratif et commercial.

Ces prestations s'adressent aux professionnels et aux particuliers. Ces conditions générales sont applicables à toutes les prestations de services commandées à l'entreprise AILE ASSIST'91 et dont le client a pris connaissance avant toute commande.

ARTICLE 2 - LIEUX DE REALISATION

Les prestations proposées sont réalisables soit dans les locaux de l'entreprise **AILE ASSIST'91**, soit dans ceux du client, selon les termes définis dans le devis accepté par les deux parties.

ARTICLE 3 – DEVIS & TARIFS

Toute prestation demandée par le client fera l'objet d'un devis établi par **AILE ASSIST'91** et valable un mois. Il y sera mentionné de manière explicite les tâches à accomplir, les tarifs et les délais d'exécution des travaux. Les frais annexes (frais de déplacement, de livraison par coursiers, tarifs postaux...) engagés par la société **AILE ASSIST'91** seront facturés au client sur justificatifs et/ou tarifs en vigueur.

Toute commande doit être confirmée dans un délai de un mois, par la validation du devis portant la mention "Bon pour accord", daté et signé par le client, accompagné des présentes CGV dûment approuvées.

Toute modification et/ou ajout à la commande initiale fera l'objet d'un avenant chiffré qui devra être accepté par les deux parties. En cas de désaccord, la commande initiale prévaut.

Les devis et contrats échangés par email ou fax sont considérés comme équivalents aux documents originaux et font preuve de la commande et/ou de l'exécution des prestations de service par le prestataire, en l'occurrence **AILE ASSIST'91**.

Selon la nature des prestations, un calendrier-échéancier pourra être établi entre les deux parties.

Indemnités kilométriques : elles sont dues pour tout déplacement sur site (au-delà de 5 km et hormis le premier rendez-vous) et calculées selon le barème fiscal en vigueur.

Les tarifs sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année.

ARTICLE 4 - ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE REGLEMENT

Pour toute facture inférieure ou égale à 100 Euros, un règlement au comptant sera demandé, conformément au devis établi. Au-delà de cette somme, un acompte de 30% du montant total sera demandé à la signature du devis, le solde devant être versé à réception de la facture définitive. Les règlements s'effectueront par chèque, virement bancaire ou espèces (conformément à l'article L112-6 du code monétaire et financier)

ARTICLE 6 – MOYENS DE PAIEMENT

AILE ASSIST'91 est une entreprise soumise au régime de la micro-entreprise. La TVA n'est donc pas applicable au titre de l'article 293B du Code Général des Impôts. Les différents moyens de paiement sont les suivants :

- Par Chèque Bancaire ou Postal (expédié par courrier ou remis en main propre, à l'ordre de Caroline SERGENT)
- Par virement bancaire ou postal

- En espèce (selon l'article L112-6 du code monétaire et financier)

ARTICLE 7 - RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut partiel ou total de paiement des prestations réalisées, le client devra verser à la société **AILE ASSIST'91** une pénalité de retard calculée au prorata-temporis égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Aucune nouvelle mission ne sera acceptée en cas de non paiement d'une prestation précédente.

ARTICLE 8 – REMISES ET MAJORATIONS

Parrainage : une remise de 5% est accordée sur la prochaine commande.

Suppléments : une majoration de 50 % sera appliquée pour tout travail devant s'effectuer un dimanche ou un jour férié. Tout travail commandé en urgence (délai entre la signature du devis et la livraison du travail inférieur à 12 heures) sera majoré de 30 %.

ARTICLE 9 – DISPONIBILITÉ/ GARANTIE

AILE ASSIST'91 effectue ses prestations selon la demande et les instructions du client.

Pour l'accomplissement des prestations, **AILE ASSIST'91** s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art, tant par la rapidité d'action, la présentation que par le résultat des prestations.

ARTICLE 10 - DÉLAIS DE LIVRAISON

Pour les prestations à distance, **AILE ASSIST'91** s'engage à respecter les délais convenus avec son client et à l'informer de l'état d'avancement des travaux. Toutefois, le délai de livraison indiqué lors de la signature du devis n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti et le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement en cas de retard dû à une cause de force majeure (incendie, vol, accident, coupure EDF...) ou en cas de retard du client à transmettre des informations nécessaires à la bonne exécution du travail. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable ne pourra donner lieu au profit du client à :

- Allocation de dommages et intérêts
- Annulation de la commande

ARTICLE 11 – OBLIGATION DE RECEPTION

L'entreprise **AILE ASSIST'91** fera valider la prestation accomplie par le client, permettant ainsi d'en apprécier sa satisfaction afin de solder et d'entamer l'étape suivante, selon échéancier existant entre les deux parties. Au besoin, un "bon à tirer" sera établi pour accord du client.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE ET OBLIGATION DE COLLABORATION

Du prestataire : **AILE ASSIST'91** s'engage à fournir une prestation de qualité et adaptée aux besoins du client, en rapport avec les termes du devis ; à prendre toutes les dispositions nécessaires (savoir-faire, outils de travail...) afin d'accomplir les travaux confiés par le client, conformément aux règles. A cet effet, **AILE ASSIST'91** s'engage à recenser les besoins et attentes du client, tout en sollicitant auprès de ce dernier toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Du client : Le prestataire étant au service du client et de ses directives, **AILE ASSIST'91** n'endossera aucune responsabilité quant au contenu des textes et des éventuelles conséquences qu'entraînerait leur utilisation par le client.

Le client s'engage à fournir au prestataire toutes les informations et tous les documents nécessaires à la

bonne réalisation de la prestation ainsi que tout matériel indispensable en cas de travail sur site.

De plus, le client doit fournir à **AILE ASSIST'91** : adresse, numéros de téléphone et e-mail valides afin d'être joignables, au besoin, durant l'exécution de la prestation et pour la réception des travaux, que l'exécution des tâches se fasse sur site ou à distance.

ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage à conserver strictement confidentiels les données, informations et documents concernant l'autre partie, de quelques natures qu'ils soient et dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Toutefois, ceci ne s'applique pas aux informations étant du domaine public lors de l'éventuelle divulgation.

L'entreprise **AILE ASSIST'91** ne saurait en être tenue pour responsable.

Un contrat de confidentialité plus détaillé peut être signé à la demande du client.

ARTICLE 14 – RESILIATION

Toute résiliation du devis/contrat devra être notifiée par le client et acceptée explicitement par le prestataire.

Pour toute résiliation du devis/contrat par le client durant l'exécution des travaux par le prestataire, l'entreprise **AILE ASSIST'91** se réserve le droit de conserver l'acompte versé. De plus, les éventuels documents ou concepts élaborés restent la propriété du prestataire jusqu'au règlement complet des travaux déjà effectués (si montant supérieur à l'acompte).

Une clause considérée comme abusive n'entraînera pas l'annulation des présentes conditions générales de prestations. Seule la clause concernée deviendra caduque.

ARTICLE 15 – REFERENCEMENT

L'entreprise **AILE ASSIST'91** peut faire figurer, dans ses outils de communication commerciale (plaquette publicitaire, site internet, etc.) et parmi ses références, l'entité du client sous réserve de son approbation (avec accord écrit).

ARTICLE 16 - TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à l'article 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Afin de faire valoir ses droits, le client prendra contact directement avec **AILE ASSIST'91** par courrier ou mail.

ARTICLE 17 - TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Prestations de Services, concernant les travaux exécutés, est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce compétent.